

**Enquête Alimentation Santé
Population en situation de précarité
Auvergne**

**Enquête Alimentation Santé
Population en situation
de précarité
Auvergne - Juillet 2007**



Cette enquête est à l'initiative de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Auvergne (Drass) et a été mise en place avec le concours du collectif R.E.P.A.S (Réseau pour une alimentation santé).

Ce travail a été réalisé par l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne dans le cadre de la plate-forme de l'observation sanitaire et sociale.

Nous remercions vivement les associations et les CCAS qui, par leurs réponses, ont permis la réalisation de cette étude.

Structures adhérentes au collectif R.E.P.A.S.

Chom'actif, CCAS de Clermont-Ferrand, Secours Catholique, FJT le Phare de Clermont-Ferrand, Résidence St Jacques, Banque alimentaire Auvergne, CODES 63, Mutualité Puy-de-Dôme.

Sommaire

INTRODUCTION	3
METHODE	3
RESULTATS	5
1. Taux de réponse	5
1.1. Les CCAS	5
1.2. Les associations	6
2. Caractéristiques des structures	6
2.1. Description	6
2.2. Secteurs d'intervention	9
2.3. Description de l'aide alimentaire	10
2.4. Formation	14
2.5. Logistique	15
2.6. Partenariat	15
2.7. Implication des collectivités locales	16
2.8. Attentes et besoins	16
2.9. Commentaires	18
3. Banques alimentaires départementales	19
DISCUSSION	21
CONCLUSION	25
ANNEXES	27

INTRODUCTION

Le plan triennal d'amélioration de l'aide alimentaire 2006-2008 initié par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire pour mieux adapter l'aide aux besoins. Plusieurs pistes de travail étaient proposées :

- adapter l'aide aux besoins des personnes ;
- améliorer la connaissance du réseau de distribution de l'aide alimentaire ;
- optimiser les moyens logistiques de gestion et de distribution de l'aide alimentaire ;
- assouplir les réglementations européennes et nationales ;
- soutenir les partenariats et les actions locales.

En Auvergne, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) a souhaité réaliser un état des lieux du réseau de distribution de l'aide alimentaire. Elle a pour cela sollicité le réseau RePAS (REseau Pour une Alimentation Santé), constitué de bénévoles et de professionnels volontaires de structures caritatives et/ou à caractère social. La coordination de ce travail est assurée par le Comité d'éducation pour la santé du Puy-de-Dôme (Codes 63).

Cette étude vise à cerner les forces et les faiblesses de l'aide alimentaire sur le territoire et à identifier les partenariats existants et les actions locales.

METHODE

L'enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire auto-administré. Le questionnaire (annexe) a été élaboré par le réseau RePAS.

Le questionnaire décrivait l'activité des structures (le secteur géographique couvert, les permanences, le nombre de personnes accueillies), les sources d'approvisionnement, la formation des bénévoles, leur niveau de satisfaction des denrées alimentaires distribuées (quantité, qualité, fréquence, diversité), la logistique, le partenariat ainsi que leurs besoins et attentes.

La liste des structures concernées par cette enquête a été élaborée par la Drass et le Codes 63 ; elle comprend les structures connues des services de l'état et de l'assurance maladie, des CCAS ou CIAS adhérents au réseau national des centres communaux d'action sociale et des structures adhérentes à la banque alimentaire. En Auvergne, 156 CCAS et 89 structures caritatives et/ou à caractère social ont été recensés.

Une relance a été effectuée par la Drass auprès des associations et des CCAS des communes de plus de 10 000 habitants.

Afin de faciliter la lecture du document, il est à noter que

- les CCAS, CIAS et les mairies seront regroupées sous l'intitulé "CCAS" ;
- les structures caritatives et/ou à caractère social seront regroupées sous l'intitulé "associations".

Attention

Certaines structures enquêtées, centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), accueil de jour, centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA), ont dans la définition même de leur mission l'aide alimentaire. Leurs réponses, bien que peu nombreuses, ont pu contribuer à améliorer les résultats notamment en termes de nombre de salarié, de durée d'ouverture ou encore d'indicateurs d'activité.

RESULTATS

1. Taux de réponse

Le questionnaire a été retourné à la Drass d'Auvergne par 142 structures (67 CCAS et 75 associations). Les quatre banques alimentaires départementales ont également participé.

Un questionnaire envoyé à une association a pu être dupliqué et distribué aux antennes de cette même association. Le dénominateur du taux de réponse a donc été estimé à partir des associations auxquelles un questionnaire a été envoyé et des associations qui ont retourné le questionnaire après l'avoir reçu indirectement.

Ce taux de réponse est donc probablement surestimé.

Le taux de réponse des associations (67 %) est nettement plus élevé que celui des CCAS (43 %) et varie selon les départements. Globalement, 60 % des structures contactées dans l'Allier ont participé à l'enquête contre 40 % pour celles de Haute-Loire.

1.1. Les CCAS

Moins d'un CCAS sur deux a répondu à l'enquête (Tableau 1).

Tableau 1: Taux de réponse des CCAS par département.

	Nombre d'envois	Nombre de réponses	% de réponses
Allier	26	13	50,0
Cantal	9	5	55,6
Haute-Loire	46	15	32,6
Puy-de-Dôme	75	34	45,3
Total	156	67	42,9

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Les taux de réponse sont meilleurs dans les départements de l'Allier et du Cantal que dans les deux autres départements.

Environ 40 % des CCAS répondants ont signalé ne pas faire d'aide alimentaire.

Onze CCAS ont considéré l'enquête sans objet par rapport à leur activité mais ont toutefois précisé qu'ils distribuaient des bons alimentaires ou des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) ; il a été décidé de tenir compte de ces réponses.

1.2. Les associations

Les associations ayant répondu sont de statut varié, elles comprennent les associations proposant de l'aide alimentaire et un accompagnement social mais également des CHRS, des missions locales, des accueils de jour.

Concernant les associations, le taux de réponse est de 67 % (Tableau 2). Ils sont importants dans l'Allier et le Puy-de-Dôme et plus faibles en Haute-Loire et dans le Cantal.

Tableau 2 : Taux de réponse des associations.

	Nombre d'envois	Nombre de réponses	% de réponses
Allier	25	19	76,0
Cantal	12	8	66,7
Haute-Loire	34	16	47,1
Puy-de-Dôme	41	32	78,0
Total	112	75	67,0

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

13 % des associations ayant renvoyé le questionnaire se déclarent non concernées par la thématique de l'aide alimentaire.

L'analyse porte donc sur 40 questionnaires retournés par les CCAS et 65 questionnaires retournés par les associations. Le taux de non réponse est très variable d'une question à l'autre.

2. Caractéristiques des structures

2.1. Description

2.1.1. Bénévoles et salariés

Environ la moitié des CCAS ont renseigné le nombre de salariés dédiés à l'aide alimentaire. Selon les CCAS répondants, un à quatre salariés travaillent à l'aide alimentaire. Le faible taux de réponse peut signifier qu'il n'y a pas toujours de salarié spécifiquement désigné pour cette activité. Quatorze CCAS fonctionnent également avec l'appui de bénévoles (de 1 à 18 bénévoles).

Les associations ont peu de salariés. Douze structures signalent avoir au moins un mi-temps salarié et une association fonctionne avec 5 salariés. Les 31 autres associations ayant répondu fonctionnent exclusivement avec des bénévoles.

Le nombre de bénévoles est très variable selon les associations : d'une à 450 personnes.

2.1.2. Activité

Les indicateurs utilisés pour l'estimation de l'activité ont été largement débattus lors de la rédaction du questionnaire. Ils étaient constitués du nombre de personnes accueillies par an, du nombre de familles reçues par an et du nombre d'équivalent repas distribué par an.

Le nombre de répondants aux trois questions de ce thème est faible (Tableaux 3 à 6). Les réponses sont hétérogènes d'une structure à l'autre. A la question portant sur le nombre d'équivalent repas, les réponses étaient données en nombre de colis ou encore en nombre de chèques repas.

Ces résultats sont donnés pour information **mais ne sont pas interprétables**.

Tableau 3 : Déclaration du nombre de personnes accueillies par les associations.

	Nombre de réponses	Minimum	Maximum	Médiane	Somme
Allier	12	39	795	142	3 793
Cantal	5	300	6 000	422	9 422
Haute-Loire	6	84	2 200	825	5 269
Puy-de-Dôme	25	7	4 134	200	14 208

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Tableau 4 : Déclaration du nombre de familles reçues par an par les associations.

	Nombre de réponses	Minimum	Maximum	Médiane	Somme
Allier	6	13	1 300	97	2 735
Cantal	6	30	560	157	2 304
Haute-Loire	8	19	1 037	296	2 339
Puy-de-Dôme	26	5	1 746	66	4 643

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Tableau 5 : Déclaration du nombre d'équivalent repas distribué par an par les associations.

	Nombre de réponses	Minimum	Maximum	Médiane	Somme
Allier	4	5 500	16 016	9 360	40 236
Cantal	2	1 000	11 1000	56 000	116 000
Haute-Loire	5	779	199 568	8 000	230 537
Puy-de-Dôme	16	5	912 000	4 556	40 236

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Tableau 6 : Activités des associations ayant répondu au questionnaire, récapitulatif des informations.

	Nombre de familles	Nombre de personnes	Equivalent repas
Allier	2 735	3 793	40 236
Cantal	2 304	9 422	116 000
Haute-Loire	2 339	5 269	230 537
Puy-de-Dôme	4 643	14 208	40 236
Région	12 021	32 692	427 009

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

2.1.3. Période d'ouverture

Plus de la moitié des structures signalent être ouverte toute l'année (Tableau 7). Toutes les associations ont renseigné la question concernant leur période d'ouverture.

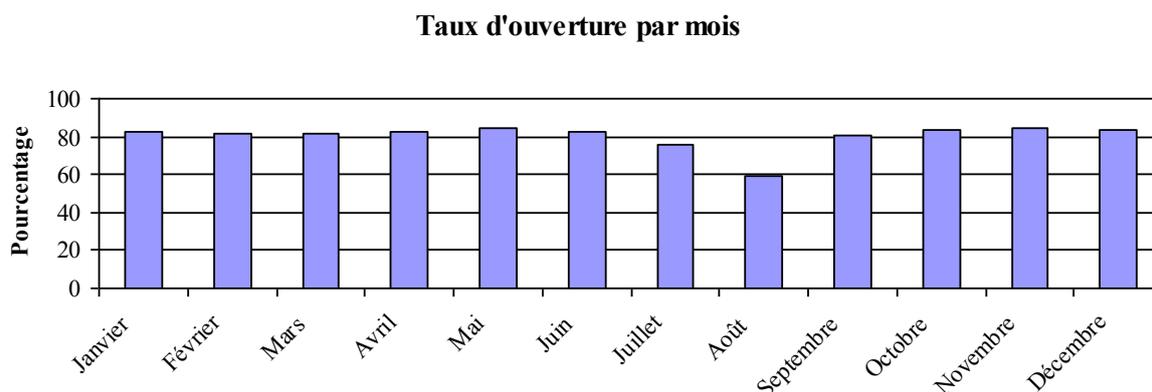
Tableau 7 : Période d'ouverture des structures.

	CCAS		Associations		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ouvert moins de 6 mois	1	2,5	4	6,2	5	4,8
Ouvert de 6 à 11 mois	6	15,0	27	41,5	33	31,4
Ouvert 12 mois	22	55,0	34	52,3	56	53,3
Non réponse	11	27,5	0	0,0	11	10,5
Total	40	100,0	65	100,0	105	100,0

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Le taux d'ouverture par mois est supérieur à 80 % excepté pour les mois de juillet et août.

Graphique 1 : Période d'ouverture des associations.



Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

85 % de ces associations sont ouvertes au moins 6 mois de l'année. La majorité des associations assure au moins un à deux jours de permanence par semaine.

2.1.4. Permanences

12,4 % des associations n'ont pas donné d'informations sur leur permanence. 71,4 % des structures ont au moins une permanence hebdomadaire, 12,4 % ont une à deux permanences par mois et 3,8 % fonctionnent par rendez-vous.

La moitié des associations ont une seule permanence par semaine (Tableau 8).

Tableau 8 : Nombre de jours de permanence hebdomadaire.

Nombre de jours de permanence hebdomadaire	Nombre d'associations	%
1	29	49,1
2	13	22,0
3	3	5,1
4	4	6,8
5	5	8,5
6	3	5,1
7	2	3,4

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Parmi ces associations, 49 proposent des permanences d'une demi-journée. Parmi les 29 associations ouvertes une fois par semaine, 27 proposent une permanence d'une demi-journée.

Deux associations seulement ont une permanence tous les jours, samedi et dimanche compris. Et trois associations sont ouvertes au moins une journée en continu par semaine.

2.2. Secteurs d'intervention

Les secteurs d'intervention sont déclaratifs.

Selon les associations ou CCAS, plusieurs types de réponse ont été apportés :

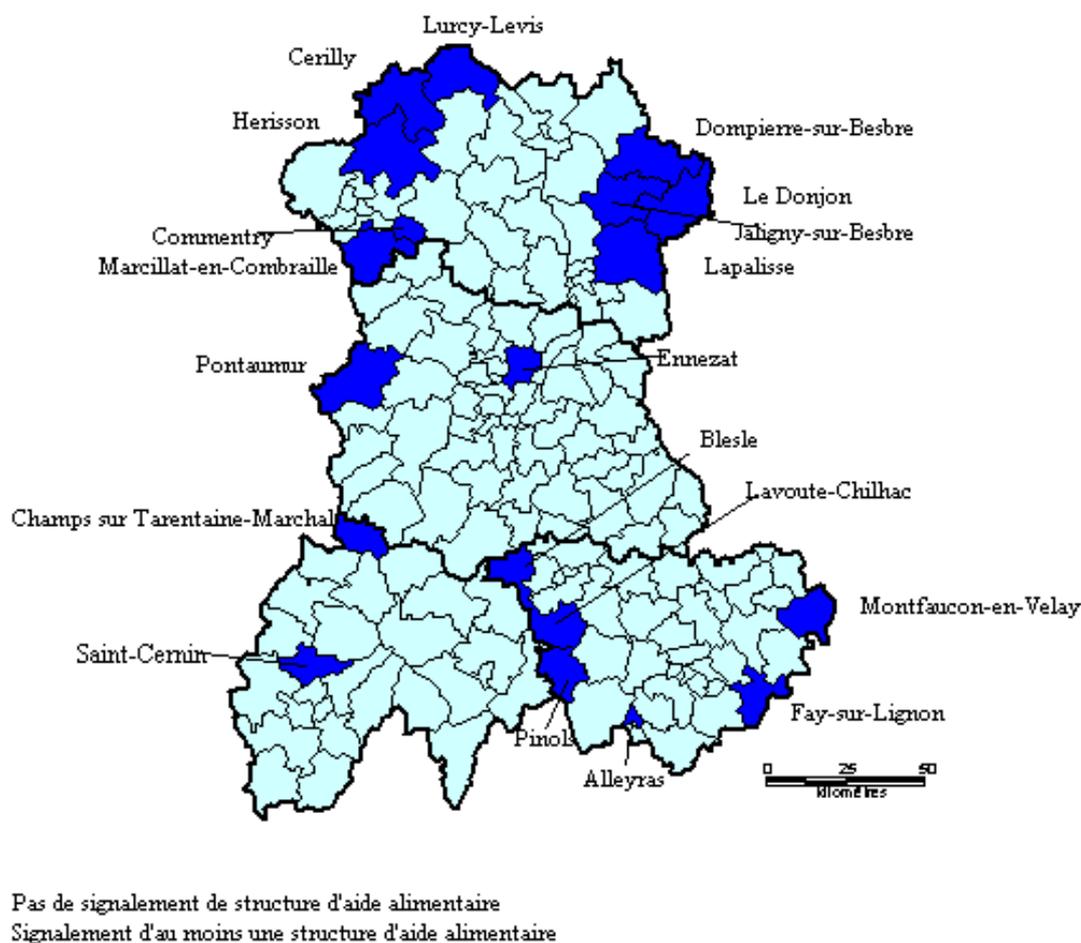
- les communes hébergeant le siège de l'association ;
- les communes où les associations ont un point de distribution ;
- les communes composant la zone d'intervention de l'association.

Lorsqu'aucun secteur n'était défini ou lorsque les informations étaient imprécises, seul le siège de la structure a été pris en compte.

19 cantons (Carte 1) semblent présenter une mobilisation moins importante des associations travaillant dans le domaine de l'aide alimentaire. Huit cantons sont concernés dans l'Allier, 6 en Haute-Loire, 2 dans le Puy-de-Dôme et 2 dans le Cantal.

Trois zones se détachent, deux zones dans l'Allier autour de Cérilly et de Jaligny-sur-Besbre et une zone à l'ouest du Pays de Lafayette en Haute-Loire. Ces zones sont souvent éloignées des axes de communications.

Carte 1 : Lieu de signalement de structures d'aide alimentaire par canton.



Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. IGN©. Exploitation Obresa

Le département du Puy-de-Dôme et les zones urbaines sont les lieux où le nombre d'associations (Carte 2 en annexe) est le plus dense, ce qui correspond aux densités de population les plus importantes (Carte 3 en annexe). La répartition des associations est cohérente avec les communes qui présentent une forte proportion d'allocataires CAF dont la part des prestations dans les ressources totales est supérieure à 75 % (carte 2 en annexe).

2.3. Description de l'aide alimentaire

2.3.1. Forme de l'aide

Les CCAS distribuent principalement des colis et des chèques repas sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé, de bons alimentaires.

Dans les associations, l'aide alimentaire est principalement distribuée sous forme de colis et/ou de repas collectifs (Tableau 9).

Tableau 9 : Différentes formes d'aide alimentaire selon les structures.

	CCAS		Associations		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Colis	20	50,0	46	70,8	66	62,9
Repas collectif	1	2,5	10	15,4	11	10,5
Sachets-barquettes	0	0,0	1	1,5	1	1,0
Epicerie	2	5,0	8	12,3	10	9,5
Choix à l'étalage	3	7,5	7	10,8	10	9,5
Chèque repas	21	52,5	3	4,6	24	22,9

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Plusieurs formes d'aide alimentaire peuvent être rencontrées au sein d'une même structure.

Dix-sept CCAS fonctionnent uniquement avec des chèques repas, formule que les associations utilisent très rarement.

Selon les départements, l'aide alimentaire peut prendre des formes légèrement différentes. Les épiceries solidaires sont proportionnellement plus nombreuses dans le Cantal que dans les autres départements. Les associations du Puy-de-Dôme utilisent moins cet outil. Quant aux repas collectifs, ils n'ont pas été cités par les structures du Cantal.

2.3.2. Source d'approvisionnement

La majorité (92 %) des CCAS et des associations ayant répondu a recours à la banque alimentaire pour l'approvisionnement en denrées alimentaires. La grande distribution a été citée par 26 % des structures. Un quart des associations signale également réaliser des collectes publiques.

Les autres sources d'approvisionnements, jardins associatifs (9 %) et entreprises agro-alimentaires (8 %), ont été citées uniquement par les associations.

D'autres sources ont été citées : la centrale nationale des restos du cœur et de manière plus anecdotique des particuliers qui donnent une partie de leur production maraîchère par exemple.

Des structures ont signalé faire des achats dans les commerces locaux ou dans les circuits de grande distribution. Le questionnaire ne permettait pas de déterminer si les denrées provenaient de dons de la part de la grande distribution ou de produits achetés par les structures d'aide.

Une association a précisé recevoir une subvention afin de compléter l'achat de denrées alimentaires.

2.3.3. Quantité et qualité de l'approvisionnement

Ont été exclus de l'analyse les CCAS qui utilisent uniquement les chèques repas. L'analyse porte donc sur 88 structures.

Les taux de non-réponses, variant de 20 % à 43 %, sont élevés (Tableau 10). Les taux les plus élevés sont ceux relatifs à la fréquence et la diversité des produits ainsi qu'à la thématique des viandes, œufs et poissons. Les résultats portent donc sur un faible nombre de répondants.

Tableau 10 : Non réponses selon le type de denrées alimentaires.

	Non réponses	Quantité	Fréquence	Diversité	Qualité
Produits laitiers	Nombre	20	29	29	23
	%	22,7	33,0	33,0	26,1
Légumes et Fruits	Nombre	22	32	31	27
	%	25,0	36,4	35,2	30,7
Produits céréaliers	Nombre	18	31	27	22
	%	20,5	35,2	30,7	25,0
Viandes/Œufs/Poissons	Nombre	28	38	36	28
	%	31,8	43,2	40,9	31,8
Matières grasses	Nombre	19	34	30	23
	%	21,6	38,6	34,1	26,1
Produits sucrés	Nombre	18	33	31	25
	%	20,5	37,5	35,2	28,4

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Les fruits et légumes

La majorité des répondants trouve la quantité (61 %) et la diversité (58 %) des fruits et légumes insuffisantes, mais avec une qualité suffisante (70 %) et en fréquence suffisante (52 %).

Cependant, la question portait sur l'ensemble des conditionnements frais, surgelés ou en conserve. Il semble d'après les remarques libres, que les produits frais et surgelés sont rares et/ou en quantité et en qualité insuffisante contrairement aux produits en conserve.

Les produits laitiers et les aliments céréaliers

Les produits laitiers et les aliments céréaliers sont les produits qui obtiennent la meilleure appréciation.

Concernant les produits laitiers, 70 à 84 % des répondants sont satisfaits de la quantité, de la fréquence, de la diversité ainsi que de la qualité. Une nuance est cependant à apporter : en effet, cette satisfaction s'applique principalement au lait. Les remarques suggèrent que les yaourts et les fromages ne sont pas en quantité suffisante.

Les pourcentages de satisfaction atteignent 77 % à 95 % pour les produits céréaliers. Les commentaires font état d'un manque de pain et de pommes de terre.

Pour 5 % des répondants, les aliments céréaliers sont en quantité trop importante.

Viandes-Œufs-Poissons

Les taux de non-répondants sont les plus importants par rapport aux autres denrées. Cela peut vouloir signifier que ce sont les denrées les moins distribuées.

Le niveau de satisfaction concernant les viandes-œufs-poissons est le moins élevé. En effet, la diversité, la quantité ou la fréquence sont déclarées insuffisantes. Un questionnaire indique la présence de trop de poissons dans les denrées à distribuer ; il semble que cette remarque s'applique aux plats préparés à base de poissons.

Les matières grasses

Les répondants sont à 60 % satisfaits de la quantité, fréquence et diversité des matières grasses et 89 % sont satisfaits de la qualité.

Toutefois le beurre et la crème fraîche semblent manqués ou ne pas être distribués.

Les produits sucrés

Ces produits ont des pourcentages de satisfaction élevés. Cependant, 4 % des structures pensent qu'il y a trop de produits sucrés. Quelques structures ont fait le choix de ne pas distribuer certains aliments sucrés tels que les bonbons et les sodas.

Les résultats ne permettent pas de quantifier les obstacles rencontrés mais ils semblent que les associations rencontrent des difficultés en ce qui concerne l'approvisionnement en produits frais quelle que soit la catégorie d'aliments. Ces difficultés concernent la quantité, la fréquence mais également la qualité. Ont été citées, par exemple, des dates de péremption trop proches au moment de la réception du produit.

Quelques associations signalent pallier l'absence de certains produits en permettant aux bénéficiaires d'acheter directement ces produits dans les commerces locaux.

Les réponses n'ont pas permis d'identifier les associations qui, compte tenu de leur infrastructure, distribuaient des aliments longue conservation et n'étaient donc pas concernées par la distribution de produits frais ou surgelés.

Tableau 11 : Satisfaction des associations selon le type de denrées alimentaires.

	Quantité	Fréquence	Diversité	Qualité
Produits céréaliers	Assez 89 %	Assez 84 %	Assez 77 %	Assez 96 %
Produits laitiers	Assez 75 %	Assez 71 %	Assez 70 %	Assez 85 %
Matières grasses	Assez 67 %	Assez 63 %	Assez 60 %	Assez 89 %
Produits sucrés	Assez 56 %	Assez 60 %	Assez 61 %	Assez 86 %
Légumes et fruits	Insuffisant 61 %	Assez 52 %	Insuffisant 58 %	Assez 71 %
Viandes/Œufs/Poissons	Insuffisant 50 %	-	Insuffisant 62 %	Assez 83 %

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

2.4. Formation

En 2006, 34 % des associations ont eu au moins un de leur bénévole sensibilisé à la notion d'équilibre alimentaire (Tableau 12) et 18 % ont eu au moins un membre de leur équipe qui a suivi une formation sur la thématique "Alimentation-précarité" (Tableau 13). Pour les deux années précédentes, les pourcentages sont plus faibles.

Quelle que soit la formation, un peu plus de la moitié des structures (46) ayant répondu à la question pense que le nombre de personnes formées est insuffisant.

Il est cependant à noter que 30 % des structures ne se sont pas prononcées sur les formations.

Tableau 12 : Nombre d'associations ayant eu au moins une personne sensibilisée à l'équilibre alimentaire.

	Nombre de répondants	Nombre d'associations ayant eu au moins une personne formée	%*
2006	48	22	33,8
2005	43	19	29,2
2004	43	17	26,2

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

*Les pourcentages ont été calculés à partir des 65 structures ayant répondu au questionnaire.

Tableau 13 : Nombre d'associations ayant eu au moins une personne formée sur la thématique "Alimentation à tout prix".

	Nombre de répondants	Nombre d'associations ayant eu au moins une personne formée	%*
2006	38	12	18,5
2005	32	7	10,8
2004	31	7	10,8

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

*Les pourcentages ont été calculés à partir des 65 structures ayant répondu au questionnaire.

Peu de CCAS fonctionnent avec des bénévoles, la question sur les formations n'a donc pas été traitée.

Des commentaires suggèrent la difficulté de mettre en œuvre des formations auprès de bénévoles. Par exemple, une personne complète le questionnaire par ces quelques mots : "*les personnes sont bénévoles et on ne peut pas leur demander l'impossible (formation)*".

2.5. Logistique

Pour l'ensemble des questions portant sur la logistique, les taux de non réponse varient entre 12 et 14 %.

Tableau 14 : Satisfaction des associations et CCAS sur leur capacité de stockage, de conservation des denrées et d'accueil.

	Oui		Non		Sans objet	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Capacité de stockage	57	62,0	19	20,7	16	17,4
Capacité de conservation						
de produits frais	53	57,6	16	17,4	23	25,0
de produits surgelés	53	58,9	13	14,4	24	26,7
Capacité d'accueil	52	57,1	22	24,2	17	18,7

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Les réponses « sans objet » correspondent à des structures qui ne sont pas concernées par le stockage ou la distribution de produits frais mais également à des CCAS qui distribuent des CAP et qui ne sont donc pas confrontés à des problèmes de capacité d'accueil.

En ne tenant pas compte des associations non concernées par ces questions, c'est-à-dire ayant répondu sans objet, environ une structure sur trois (22/74) signale avoir des locaux présentant une capacité d'accueil insuffisante (Tableau 14).

Les locaux sont insuffisants en capacité de stockage pour une structure sur quatre (19/76).

Pour les structures qui distribuent des produits frais ou surgelés, environ 20 % d'entre elles jugent leur capacité de conservation de ces produits insuffisante.

2.6. Partenariat

La majorité des structures (88 %), CCAS ou associations, travaille en partenariat avec au moins un organisme d'aide alimentaire et 12 % travaillent avec plus de 3 partenaires. 12 % des structures travaillent seules (Tableau 15).

Tableau 15 : Nombre d'organisme d'aide alimentaire avec lesquels les structures travaillent.

	Nombre d'organisme d'aide alimentaire avec qui un partenariat existe								Nombre de répondants	% de non réponse
	0		1		2		3 et plus			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Associations	9	14,5	39	63,0	9	14,5	5	8,0	62	4,6
CCAS	2	6,7	21	70,0	1	3,3	6	20,0	30	25,0
Ensemble	11	11,9	60	65,2	10	11,0	11	11,9	92	12,4

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

65,2 % des structures précisent travailler avec un autre organisme d'aide alimentaire, certains commentaires montrent que cet autre organisme est la banque alimentaire départemental ou le réseau auquel ils appartiennent.

Tableau 16 : Souhait de développer des collaborations avec d'autres partenaires de l'aide alimentaire.

	Effectif	Fréquence
Oui	50	47,6 %
Non	32	30,5 %
Non réponse	23	21,9 %
Total	105	100,0 %

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Le nombre de non réponses est important. Par rapport aux répondants, une majorité souhaite développer des collaborations (50/82). Cependant, par rapport à l'ensemble des structures, 52 % ne le souhaitent pas ou ne se prononcent pas sur cette question (Tableau 16).

2.7. Implication des collectivités locales

35 % des associations n'ont pas répondu à cette question. Par les réponses mais également les commentaires, il semble que l'implication des collectivités locales soit très disparate.

Bien que la question n'ait pas été explicitement posée, 17 % des associations répondantes signalent ne pas recevoir d'aide des collectivités locales.

Pour les autres associations (83 %), l'aide se fait sous forme de mise à disposition de locaux (dans 66 % des cas), d'aide financière (44 % des cas), de mise à disposition de personnels (32 % des cas) et de véhicules (29 % des cas).

97 % des structures sur 63 répondants signalent travailler en coordination avec des professionnels locaux de l'accompagnement social.

2.8. Attentes et besoins

Le questionnaire tentait d'approcher les besoins et les attentes des acteurs de l'aide alimentaire au travers de la question suivante : « Seriez-vous favorable à la mise en place d'une unité départementale ou d'unités locales qui centraliseraient les besoins et les offres ? »

68 % des structures contactées ont répondu à cette question (58 % des CCAS et 74 % des associations). Les associations qui ont signalé ne pas faire partie d'un réseau ont moins souvent répondu à cette question (67 % de réponses contre 79 % chez les associations faisant partie d'un réseau).

66 % des répondants sont favorables à la mise en place d'une telle unité (Tableau 17). Les associations qui ne font pas partie d'un réseau sont plutôt défavorables à cette idée (57 % sur 14 répondants).

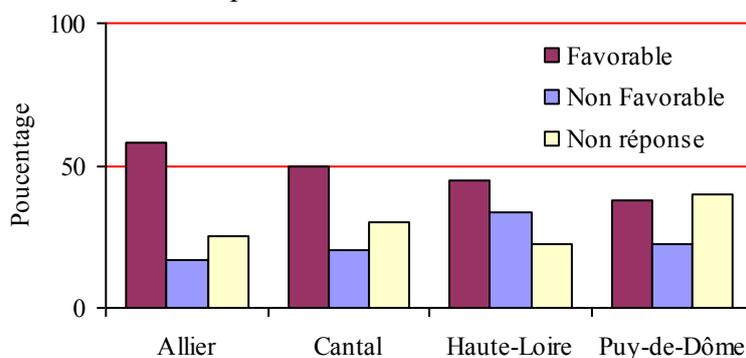
Tableau 17 : Avis des structures concernant la mise en place d'une unité départementale ou locale de centralisation.

	CCAS		Associations		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Favorable	18	45,0	29	44,6	47	44,8
Non Favorable	5	12,5	19	29,2	24	22,9
Non réponse	17	42,5	17	26,2	34	32,4
Total	40		65		105	

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Des différences sont observées selon les départements (Graphique 2). Les structures associatives de l'Allier et du Cantal sont les plus favorables à cette proposition.

Graphique 2 : Avis des structures concernant la mise en place d'une unité départementale ou locale de centralisation selon les départements.



Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Par rapport à l'ensemble des structures, 45 % se montrent favorables à la mise en place d'une telle unité. Cependant, quelques remarques suggèrent que certains répondants ne se sont pas prononcés à cause d'un manque de précision sur la vocation de cette "unité".

Certains commentaires apportent des pistes d'interprétation. Pour certains cette structure existe déjà par la présence de la banque alimentaire, d'autres veulent avoir davantage d'informations sur le projet et plus de temps ("*Pas de réponse pour l'instant, le sujet demande réflexion*"). Certaines structures ne se sentent pas concernées par ce projet.

Tableau 18: Rôles souhaités pour cette structure.

	CCAS		Associations		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Orientation et répartition des produits	8	44,4	18	69,2	26	59,1
Gestion des denrées alimentaires	8	44,4	16	61,5	24	54,5
Stockage des denrées alimentaires	8	44,4	15	57,7	23	52,3
Formation des bénévoles	12	66,7	23	82,1	35	76,1
Réalisation de paniers repas équilibrés	11	61,1	10	38,5	21	47,7

Source : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. Exploitation Obresa

Si une telle unité était mise en place, 76 % des répondants souhaiteraient que ce soit pour assurer la formation des bénévoles (Tableau 18).

Selon les structures, les finalités d'une telle unité semblent être différentes. 61 % des CCAS aimeraient qu'elle assure également la réalisation de paniers repas équilibrés.

Pour les associations, après le besoin d'aide pour la formation des bénévoles, 64 % souhaiteraient qu'elle assure l'orientation et la répartition des produits ainsi que la gestion des denrées alimentaires.

En terme d'attente, certains ajouteraient au rôle de cette unité :

- la livraison de produits ;
- l'information auprès des bénéficiaires ;
- l'organisation de rencontres de professionnels et bénévoles permettant un échange d'information ;
- le travail sur certaines thématiques ;
- l'échange de produits.

Les attentes des associations (78 % de réponses) par ordre de priorité seraient :

- le développement de partenariats ;
- l'organisation de journées d'échanges ;
- la proposition de temps de formation ou de sensibilisation ;
- la valorisation de leur structure.

Les CCAS (55 % de réponses) déclarent les mêmes priorités que les associations.

2.9. Commentaires

Les commentaires portaient sur :

- le questionnaire, principalement pour signaler les difficultés rencontrées pour le remplir ;
- les obstacles rencontrés au quotidien par les associations : difficultés de fonctionnement mais également difficultés pour répondre aux besoins des bénéficiaires, difficultés pour travailler avec d'autres associations ;
- la nécessité d'harmoniser l'aide alimentaire et de pouvoir mettre en place un suivi des bénéficiaires ;
- des précisions apportées sur leur fonctionnement.

3. Banques alimentaires départementales

Le questionnaire n'était pas adapté au fonctionnement des banques alimentaires. Un résumé de leur réponse est néanmoins réalisé ci-dessous.

Le nombre de bénévoles et de salariés varie entre 6 et 8 selon le département.

Leurs sources d'approvisionnement sont la grande distribution, les collectes publiques, les entreprises agro-alimentaires ainsi que l'union européenne. L'une d'entre elle travaille également avec des jardins associatifs.

Concernant les quantités et qualités des produits, elles signalent ne pas avoir assez de viande/poissons, de légumes, de matières grasses, et au contraire avoir trop de produits céréaliers et sucrés.

Les remarques libres portaient sur :

- la recherche de financements pour mener à bien leurs projets ;
- le souhait de développer les partenariats : *« il nous semble nécessaire qu'une action visant à mettre en œuvre une symbiose entre les différentes associations stockant et distribuant des denrées alimentaires soit organisée ».*

DISCUSSION

1. Participation

Le pourcentage de participation de 53 %, obtenu dans cette enquête, est comparable à celui obtenu lors de l'enquête réalisée par le CSA pour la fédération française des banques alimentaires [1] qui était de 44 %.

Moins de la moitié des CCAS contactés ont retourné le questionnaire et 4 CCAS sur 10 ont signalé ne pas faire d'aide alimentaire. Il est possible qu'une confusion soit apparue sur l'intitulé « aide alimentaire ». En effet, sur les 17 CCAS qui utilisent uniquement les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), 11 déclaraient ne pas faire d'aide alimentaire. Cette étude a permis d'analyser partiellement la participation des CCAS à l'aide alimentaire en Auvergne et n'a pas permis de décrire le partenariat entre les associations et les CCAS.

Parmi les associations ayant répondu se trouvent des associations indépendantes, des associations appartenant à un réseau, des CHRS, des accueils de jours ou d'autres structures telles que les communautés religieuses. Comme l'indiquait l'enquête réalisée auprès de la fédération des banques alimentaires, l'offre et l'activité des associations sont très diverses. Un grand nombre d'associations reçoivent un petit nombre de personnes tandis que quelques unes reçoivent la majorité des bénéficiaires.

De plus, les associations affiliées à un réseau ont répondu selon deux options :

- certains réseaux ont demandé à l'ensemble de leurs antennes de répondre ;
- d'autres ont apporté une réponse globale pour l'ensemble de leurs antennes.

Cela a engendré une hétérogénéité dans les réponses. Lorsque les antennes ont répondu, la description des permanences, des territoires d'intervention était plus précise mais il était plus difficile d'avoir une vision d'ensemble de l'intervention de ce réseau. De plus, certaines réponses aux questions d'ordre plus général suggèrent que les répondants pour les antennes n'ont pas souhaité se prononcer sur des questions d'ordre organisationnel.

L'enquête montre que l'aide alimentaire en Auvergne recouvre des réalités très diverses dans l'organisation (épiceries sociales, distribution de colis, distribution de repas chauds) mais également dans l'accès à ce service (gratuité ou participation financière des bénéficiaires). Ceci est probablement à l'image de l'aide alimentaire en France.

La faiblesse du taux de réponse à certaines questions peut être expliquée par plusieurs hypothèses. D'une part comme toutes les enquêtes, celle-ci a pu être perçue comme évaluatrice et susciter une méfiance de la part des personnes enquêtées. Certaines questions jugées gênantes ont ainsi pu être éludées. D'autre part, les questions ont pu parfois paraître imprécises ou être inadaptées au fonctionnement des structures.

2. Caractéristique des structures

Comme le montrait l'enquête menée au sein de la fédération des banques alimentaires, l'aide alimentaire repose principalement sur l'engagement de personnes bénévoles, très peu d'associations fonctionnent avec des salariés. Cela explique en partie le nombre et la durée des permanences.

Plus de 60 % des associations sont ouvertes toute l'année. Les mois de juillet et août sont, comme cela a été relevé lors de l'enquête de la fédération des banques alimentaires, les mois où le nombre de permanence diminue fortement. Il n'apparaît pas d'autre période où l'offre des associations diminuerait brutalement. La majorité des associations sont ouvertes plus de 6 mois dans l'année ce qui est cohérent avec les résultats de l'enquête E3A [2] où les associations étaient ouvertes en moyenne 10 mois par an.

Les permanences sont généralement hebdomadaires et d'une demi journée. Les associations en milieu urbain ont une amplitude d'ouverture plus importante (Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Thiers, Moulins et Aurillac). Globalement, il existe très peu d'associations ouvertes le week-end ou en soirée.

Ce tissu associatif semble couvrir quasiment l'ensemble de la région. Des zones restent cependant à desservir telles que les Combrailles, le nord et l'ouest de l'Allier ainsi que l'ouest du Pays de Lafayette en Haute-Loire.

Les associations ont parfois rencontré des difficultés à renseigner la question sur la zone géographique desservie. En effet, le territoire d'intervention n'est pas toujours défini. De plus, cette notion ne concerne pas les structures qui s'adressent plus particulièrement aux personnes de passage. Le territoire d'action pouvait également être très étendu et ne permettait pas de renseigner la question. La cartographie présentée ici n'est donc pas exhaustive.

L'activité des associations n'a pas pu être estimée. En effet, les réponses étaient trop hétérogènes. Il n'existe probablement pas de recueil standardisé ainsi chaque association évalue son activité selon ses propres indicateurs.

3. Formation

Dans cette étude, la formation des bénévoles est jugée indispensable et est souhaitée mais elle est également difficile à mettre en place. Moins de la moitié des associations travaillent avec des bénévoles qui ont suivi une formation à l'équilibre alimentaire. Les obstacles cités sont le manque de temps et de disponibilités des bénévoles.

Par ailleurs, les associations éprouvent des difficultés à respecter l'équilibre entre les besoins des associations et la disponibilité des personnes bénévoles.

4. Aide alimentaire

Majoritairement, l'aide alimentaire se fait sous forme de colis, puis d'épicerie sociale. Les questions portant sur la qualité, la diversité, la fréquence et la quantité des produits ont posé des problèmes de compréhension. Par exemple, certaines structures ont rapporté la quantité en tonne de produits écoulés. Ou encore, la fréquence pouvait concerner la fréquence des distributions ou la fréquence d'un produit dans chaque distribution. Ces réponses n'ont donc pas été totalement exploitables.

Les structures sont globalement satisfaites des produits longue conservation et plus réservées au sujet des produits frais qui sont en moins grande quantité et en moins bonne qualité. Ainsi, il semble que le pain, les œufs, les légumes et fruits frais, la viande, le poisson soient moins fréquemment distribués que le lait, les fruits et légumes en conserve, l'huile, les céréales. Il apparaît que les difficultés rapportées au niveau de l'Auvergne sont similaires aux difficultés rencontrées lors d'autres études nationales. La poursuite des efforts menés jusqu'à

aujourd'hui doit être maintenue. Les remarques libres abordent rarement la question de la qualité des produits.

Dans cette étude, un manque de diversité des aliments proposés et des dates limites de consommations trop proches de la date de distribution étaient relevés. Ces résultats coïncident avec ceux de l'enquête Abena [3] auprès des bénéficiaires. Les réponses des associations à cette étude se sont peut être fait l'écho des bénéficiaires.

Plus précisément, l'étude réalisée par l'Inpes [4] avait interrogé les bénéficiaires sur les améliorations à apporter. Les bénéficiaires souhaitaient avoir plus de diversité dans les aliments proposés, de disposer de plus de temps entre la distribution et la date limite de consommations des aliments, d'accéder à des aliments qui correspondent à leurs habitudes culturelles et d'avoir des heures d'ouverture plus larges.

Il semble qu'à cause des contraintes logistiques (moyen humain et matériel), les aliments susceptibles d'être facilement stockés par les associations sont ceux les plus souvent distribués. Donc bien que l'équilibre alimentaire soit une préoccupation des associations, les contraintes logistiques (stockage et produits disponibles) ne permettent pas de répondre totalement à cet objectif. La marge de manœuvre des associations est probablement faible. Ce point était par ailleurs soulevé par l'étude Abena où les auteurs notaient que les structures d'aide se heurtaient à de fortes contraintes d'approvisionnement. De plus, ils précisait que la place de l'aide alimentaire dans l'alimentation globale des personnes est souvent méconnue. Ces informations sont pourtant nécessaires pour ajuster la nature des aliments distribués.

5. Partenariat

Une piste d'étude réside dans les liens qu'entretiennent les associations avec les professionnels de l'accompagnement social. Il semble que l'orientation des bénéficiaires vers les associations est effectuée par les services d'aide sociale. L'organisation, au sein des communes, entre le CCAS et les associations aurait également été intéressante à décrire.

CONCLUSION

Les points forts de l'aide alimentaire en Auvergne :

- ✓ la mobilisation de nombreux bénévoles avec 85 % des associations ouvertes sur 6 mois de l'année avec au moins une permanence par semaine ;
- ✓ l'existence d'un partenariat avec les travailleurs sociaux même si l'enquête n'a pas permis de qualifier et quantifier ce partenariat ;
- ✓ un lien important entre les associations et leur source d'approvisionnement ;
- ✓ une diversité de l'offre alimentaire (colis, chèque repas) même si l'étude n'a pas permis de décrire la complémentarité de ces offres ;
- ✓ une satisfaction des associations par rapport aux denrées distribuées élevée même si des efforts restent à faire (quantité de produits frais, diversité des produits) ;
- ✓ une envie de développer des partenariats.

Les points faibles de l'aide alimentaire en Auvergne

- ✓ un accueil réduit aux mois de juillet et août ;
- ✓ un accueil réduit les week-ends ;
- ✓ l'existence de zones peu mobilisées sur la thématique de l'aide alimentaire ;
- ✓ une difficulté à estimer, au niveau régional, l'activité des associations ;
- ✓ peu de bénévoles formés ;
- ✓ un partenariat peu développé entre les associations d'une même zone ;
- ✓ des liens avec les CCAS mal décrits.

L'objectif de l'aide alimentaire a évolué au cours du temps. Aujourd'hui elle doit améliorer le statut nutritionnel des bénéficiaires en augmentant la qualité nutritionnelle des colis. Or un certain nombre d'éléments échappe aux bénévoles, ils sont tributaires des denrées que les associations reçoivent. Intervenir sur l'équilibre alimentaire, la qualité ou la diversité des produits reste donc difficile. Les associations sont favorables à la formation des salariés et des bénévoles mais notent également la difficulté à la mettre en place et à l'intégrer dans l'engagement des bénévoles.

Le développement de partenariats, de formations ou de lieux d'information pourrait aider à déterminer les besoins des bénéficiaires, modifier la disponibilité alimentaire dans les associations et ainsi ajuster les aliments distribués.

Alimentation – Santé Populations en situation de précarité



Dans le cadre de la mise en place du plan triennal d'amélioration de l'aide alimentaire 2006-2008 initié par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions, une enquête à l'échelle régionale est réalisée à l'aide de ce questionnaire. Les objectifs sont de mieux connaître le mode de fonctionnement et les attentes des structures œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire.

Les résultats de cette enquête permettront de mieux cerner les forces et les faiblesses sur le territoire, de soutenir les partenariats et les actions locales pour améliorer à terme l'état sanitaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

La DRASS Auvergne a sollicité le réseau *Repas* (Réseau Pour une Alimentation Santé) constitué de bénévoles et de professionnels volontaires de structures caritatives et/ou à caractère social afin d'animer ce travail. Sa finalité est de proposer des réponses complémentaires et concertées entre les structures adhérentes, de mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'alimentation et de lutte contre la précarité. La coordination de ce réseau est assurée en binôme par Mutualité Puy-de-Dôme et le Comité d'éducation pour la santé du Puy-de-Dôme.

Ce questionnaire à renseigner ne prend que quelques minutes.

Cette enquête sera traitée à un niveau collectif et non individuel. Les résultats sont anonymes et vous seront communiqués.



Nous vous remercions pour le temps que vous consacrez à ce questionnaire.

Si vous ne faites pas de l'aide alimentaire dans votre structure, merci de nous renvoyer uniquement cette page renseignée en cochant la case sans objet.

Sans objet

Présentation de la structure

- Nom de la structure :
- Antenne locale :
- Adresse :
-
- Téléphone :
- Email :

- Nom du responsable local :
- Nombre de personnes en charge de l'aide alimentaire
 - Bénévoles :
 - Salariés :

- Appartenez-vous à un réseau ?
 - Non
 - Oui, lequel :



L'aide alimentaire

1 - Quel(s) secteur(s) géographique(s) couvrez-vous ? (Précisez les communes d'intervention)

.....

.....

2 - A quelle période de l'année l'aide alimentaire est effective ? (Cochez les mois correspondants)

- | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Janvier | <input type="checkbox"/> Avril | <input type="checkbox"/> Juillet | <input type="checkbox"/> Octobre |
| <input type="checkbox"/> Février | <input type="checkbox"/> Mai | <input type="checkbox"/> Août | <input type="checkbox"/> Novembre |
| <input type="checkbox"/> Mars | <input type="checkbox"/> Juin | <input type="checkbox"/> Septembre | <input type="checkbox"/> Décembre |

2 bis - Quels sont les jours et horaires de permanence ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	De ...h... à ...h...						
	De ...h... à ...h...						

3 - Sur une année civile :

- a) Quel est le nombre de familles servies (sans compter le nombre de passage) ?
- b) Quel est le nombre total de personnes accueillies (sans compter le nombre de passage) ?
- c) Quel est le nombre d'équivalents repas (rations journalières) servis ?

4 - Quelles sont vos sources d'approvisionnement ? (Cochez les cases correspondantes)

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Banque alimentaire | <input type="checkbox"/> Collectes publiques | <input type="checkbox"/> Jardins associatifs |
| <input type="checkbox"/> Grande distribution | <input type="checkbox"/> Entreprises du secteur agro-alimentaire | |
| <input type="checkbox"/> Autres, précisez : | | |

5 - Sous quelles formes est distribuée l'aide alimentaire ? (Cochez les cases correspondantes)

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Colis | <input type="checkbox"/> Sachets - Barquettes | <input type="checkbox"/> Repas collectif |
| <input type="checkbox"/> Epicerie sociale | <input type="checkbox"/> Choix à l'étalage | <input type="checkbox"/> Chèques repas |
| <input type="checkbox"/> Autres, précisez : | | |



6 - Comment jugez-vous votre approvisionnement en terme de quantité, fréquence, diversité et qualité pour chaque groupe d'aliments. Répondez dans chaque case par : trop, suffisant ou pas assez.

	Quantité	Fréquence	Diversité	Qualité du produit	Autre remarque (préciser)
Fruits et légumes (frais, surgelés, conserves)					
Produits laitiers (lait, fromages, yaourts)					
Aliments Céréaliers (pain, pommes de terre, riz, pâtes, légumes secs)					
Viandes - œufs - poissons					
Matières grasses (huile, beurre, crème fraîche)					
Produits sucrés (confiture, sucre, bonbons, soda)					

La formation des bénévoles

7 - Combien de membres de l'équipe en charge de l'aide alimentaire ont été sensibilisés à des notions d'équilibre alimentaire ?

Nombre de stagiaires en 2006 :
 2005 :
 2004 :

Pensez-vous que le nombre de personnes formées soit suffisant ? Oui Non



8 - Combien de membres de l'équipe en charge de l'aide alimentaire ont suivi des formations sur la thématique « Alimentation - Précarité » ?

Nombre de stagiaires en 2006 :
2005 :
2004 :

Intitulé des formations :

.....
.....

Nom des organismes de formation :

.....
.....

Pensez-vous que le nombre de personnes formées soit suffisant ? Oui Non

Le partenariat et la logistique

9 - Vos locaux vous semblent-ils suffisants en terme de : (Cochez les cases correspondantes)

- a) Capacité de stockage Oui Non ou Sans objet
b) Capacité de conservation des produits frais Oui Non ou Sans objet
c) Capacité de conservation des produits surgelés Oui Non ou Sans objet
d) Capacité d'accueil Oui Non ou Sans objet

10 - Quel est le nombre d'organismes d'aide alimentaire avec lesquels vous êtes en partenariat ?

0 1 2 3 4 ou +

11 - Aimerez-vous développer des collaborations avec d'autres partenaires de l'aide alimentaire ?

Oui Non

12 - Comment les collectivités locales s'impliquent-elles dans les programmes d'aide alimentaire ?

Mise à disposition de personnel de locaux de véhicule d'aide financière
 Autre, préciser :

13 - Travaillez-vous en coordination avec des professionnels locaux de l'accompagnement social ?
(ex : assistante sociale de secteur...)

Oui Non



14 - Seriez-vous favorable à la mise en place d'une unité départementale ou d'unités locales qui centraliseraient les besoins et les offres ?

- Oui Non

Si oui, seriez-vous d'accord pour que cette unité assure : (Cochez les cases correspondantes)

- L'orientation et la répartition des produits
- La gestion des denrées alimentaires
- Le stockage de l'ensemble des denrées alimentaires
- La formation des bénévoles
- La réalisation de paniers repas équilibrés
- Autres, précisez :

15 - Pensez-vous qu'il soit utile de mettre en place les actions suivantes ? (Classez les propositions par ordre d'importance : 1 = proposition la plus importante, 5 = proposition la moins importante)

Classement	
	Valoriser votre structure (ex : action de communication via les médias, organisation d'un temps fort...)
	Développer des partenariats (ex : actions communes avec d'autres structures locales, mutualisation de moyens logistiques, harmonisation de la distribution...)
	Organiser des journées d'échanges de pratiques (ex : connaissance d'autres initiatives, réflexion sur les difficultés rencontrées et les réponses apportées...)
	Proposer des temps de formation et/ou de sensibilisation
	Fournir des documents de prévention (ex : distribution de dépliants d'information, de brochures, prêt d'outils pédagogiques...)

16 - Avez-vous des remarques et/ou suggestions ?

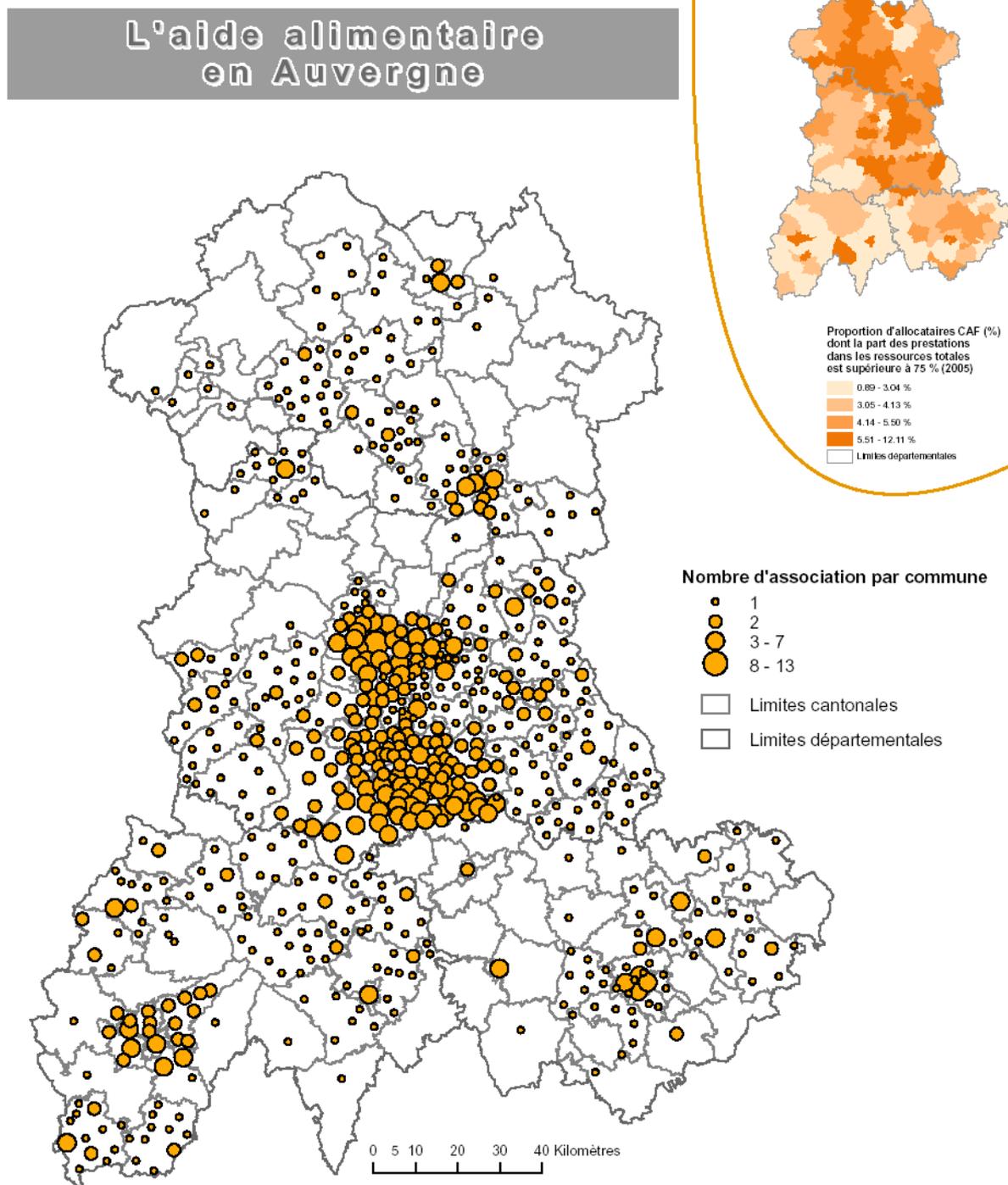
.....

.....

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire avant le 21 décembre 2006

A la DRASS Auvergne
 A l'attention de Madame LONCHAMBON
 60, Avenue de l'Union Soviétique
 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

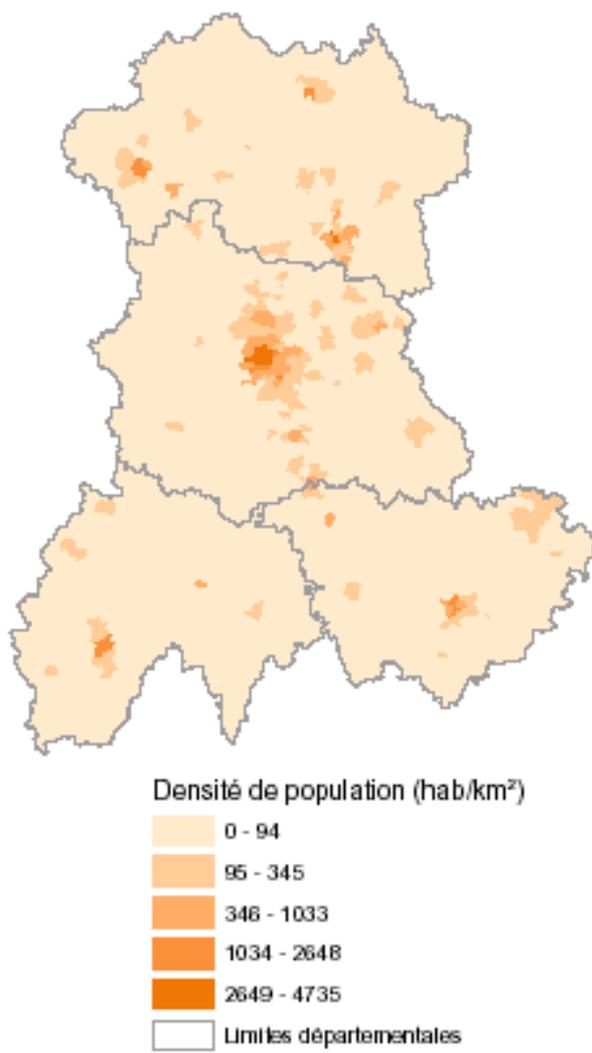
Carte 2 : Nombre d'associations par commune et nombre d'allocataires CAF dont la part des prestations dans les ressources totales est supérieure à 75 %



Sources : OBRESA - IGN
Réalisation : Août 2007

Sources : Enquête Alimentation Santé. Population en situation de précarité. Auvergne. Juillet 2007. CAF, Drass Auvergne. Exploitation Obresa

Carte 3 : Densité de population en Auvergne



Source : Insee recensement 1999. Exploitation Obresa

Liste des structures contactées

CCAS ou mairie du Puy-de-Dôme et de l'Allier

63510 AULNAT
63260 AIGUEPERSE
63420 ARDES SUR COUZE
63600 AMBERT
63220 ARLANC
63170 AUBIERE
63570 AUZAT SUR ALLIER
63110 BEAUMONT
63160 BILLOM
63112 BLANZAT
63570 BRASSAC LES MINES
63760 BOURG LASTIC
63110 CEBAZAT
63122 CEYRAT
63320 CHAMPEIX
63119 CHATEAUGAY
63140 CHATEL GUYON
63460 COMBRONDE
63800 COURNON D'Auvergne
63120 COURPIERE
63590 CUNLHAT
63830 DURTOL
63360 GERZAT
63620 GIAT
63250 LA CELLE SUR DUROLLE
63504 ISSOIRE CEDEX
63680 LA TOUR D'Auvergne
63670 LE CENDRE
63240 LE MONT DORE
63730 LES MARTRES DE VEYRE
63190 LEZOUX
63560 MENAT
63208 MOZAC
63790 MUROL
63320 NESCHERS
63870 ORCINES
63270 PARENT
63290 PASLIERES
63800 PERIGNAT SUR ALLIER
63330 PIONSAT
63230 PONTGIBAUD
63730 PLAUZAT
63290 PUY GUILLAUME
63430 PONT DU CHATEAU
63200 RIOM
63540 ROMAGNAT
63130 ROYAT
63450 ST AMAND TALLENDE
63360 SAINT BEAUZIRE
63340 ST GERMAIN LEMBRON
63390 ST GERVAIS D'Auvergne
63710 SAINT NECTAIRE
63450 SAINT SATURNIN
63490 SAUXILLANGES
63450 TALLENDE
63320 TOURZEL RONZIERES
63530 VOLVIC
63400 CHAMALIERES
63013 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
63670 LA ROCHE BLANCHE
63700 SAINT ELOY LES MINES
63960 VEYRE MONTON
63370 LEMPDES
63730 MIREFLEURS
63122 ST GENES CHAMPANELLE
63120 SERMENTIZON
63302 THIERS CEDEX
63270 VIC LE COMTE
63370 LEMPDES
63170 PERIGNAT LES SARLIEVE
63650 LA MONNERIE LE MONTEL
63670 ORCET
63780 SAINT GEORGES DE MONS
63340 LE BREUIL SUR COUZE
63510 MALINTRAT
03000 AVERMES
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
03600 COMMENTRY
03306 CUSSET
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE
03380 HURIEL
03130 LE DONJON
03100 MONTLUCON
03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
03150 VARENNES SUR ALLIER
03400 YZEURE
03630 DESERTINES
03400 YZEURE
03700 BELLERIVES SUR ALLIER
03700 BRUGHEAS
03430 COSNE D'ALLIER
03410 DOMERAT
03800 GANNAT
03120 LAPALISSE
03320 LURCY LEVIS
03310 NERIS LES BAINS
03270 ST YORRE
03230 VICHY
03000 MOULINS
03260 SAINT GERMAIN DES FOSSES
03390 MONTMARAUULT

CCAS ou mairie du Cantal et de Haute-Loire

15200 MAURIAC	43700 COUBON
15000 AURILLAC	43220 DUNIERES
15600 MAURS	43300 LANGEAC
15400 RIOM ES MONTAGNES	43140 SAINT DIDIER EN VELAY
15130 YTRAC	43600 SAINTE SIGOLENE
15100 SAINT FLOUR	43750 VALS PRES LE PUY
15130 ARPAJON SUR CERE	43700 ALLEGRE
15300 MURAT	43590 BEAUZAC
15320 RUYNES EN MARGERIDE	43230 FRUGIERES LE PIN
43240 SAINT JUST MALMONT	43260 LANTRAC
43190 TENCE	43160 LA CHAISE DIEU
43200 YSSINGEAUX	43380 LAVOUTE CHILHAC
43390 AUZON	43320 LOUDES
43490 COSTAROS	43290 MONTFAUCON EN VELAY
43340 LANDOS	43420 PRADELLES
43150 LAUSSONNE	43350 SAINT PAULIEN
43140 LA SEAUVE SUR SEMENE	43620 SAINT ROMAIN LACHALM
43410 LEMPDES	43330 PONT SALOMON
43600 LES VILLETES	43100 VIEILLE BRIOUDE
43330 PONT SALOMON	43100 BRIOUDE
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL	43770 CHADRAC
43220 RIOTORD	43250 SAINTE FLORINE
43170 SAUGUES	43120 BAS EN BASSET
43260 SAINT PAL DE MONS	43500 CRAPONNE SUR ARZON
43110 AUREC SUR LOIRE	43000 ESPALY SAINT MARCEL
43700 BRIVES-CHARENSAC	43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
43120 MONISTROL/LOIRE	43700 SAINT GERMAIN LAPRADE
43000 LE PUY EN VELAY	

Associations

Croix Rouge	03000 MOULINS
Ste Saint-Vincent de Paul	03000 MOULINS
Partage et Travail	03000 MOULINS
Secours Populaire	03000 MOULINS
Secours Catholique	03000 MOULINS
Banque Alimentaire	03000 MOULINS
Restos du Cœur	03100 MONTLUCON
Croix Rouge	03200 VICHY
Ste Saint-Vincent de Paul	03200 VICHY
Pain contre la faim	03300 CUSSET
Secours Populaire	03300 CUSSET
Épicerie Sociale	03300 CUSSET
Épicerie Sociale	03300 MOULINS
As de Cœur	03330 BENNAVES
Conseil Économique	03500 CHATEL DE NEUVRE
Croix Rouge	03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
Amour et Partage	03800 GANNAT
Secours Catholique	15000 AURILLAC
Bleuet Regain	15000 AURILLAC
Banque Alimentaire	15000 AURILLAC
Ste Saint-Vincent de Paul	15000 AURILLAC
Accueil Boutique Conseil	15000 AURILLAC
Les Tournesols	15000 AURILLAC
A.N.E.F.	15000 AURILLAC
Restos du Cœur	15000 AURILLAC
Équipe Saint-Vincent	15100 SAINT FLOUR
Restos du Cœur	15100 SAINT FLOUR
Croix Rouge	15200 MAURIAC
Accueil Nord Cantal Alimentation	15400 RIOM ES MONTAGNES
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	43000 LE PUY
La Croix Rouge Le Puy	43000 LE PUY
Saint-Vincent de Paul	43000 LE PUY
Sœurs apostoliques de Saint-Jean	43000 LE PUY
Association Abbé de l'Épée	43000 LE PUY
Les Amis de SNC Haute-Loire	43000 LE PUY
Saint-Vincent de Paul	43000 LE PUY
Saint-Vincent de Paul	43000 LE PUY
EMMAÛS	43000 LE PUY EN VELAY
Secours Catholique	43000 LE PUY EN VELAY
Secours Populaire	43000 LE PUY EN VELAY
Banque Alimentaire	43000 LE PUY EN VELAY
CHRS Le Tremplin	43000 LE PUY EN VELAY
Accueil Saint-François	43000 LE PUY EN VELAY
Croix Rouge	43000 LE PUY EN VELAY
Restos du Cœur	43000 LE PUY EN VELAY
MANBRE	43000 LE PUY EN VELAY
Mission Locale	43000 LE PUY EN VELAY
Aide à l'Enfance	43011 LE PUY
Mission Locale	43100 BRIOUDE
La Croix Rouge Retournac	43130 RETOURNAC
Arc en Ciel	43150 LE MONASTIER
Mission Locale	43200 YSSINGEAUX
La Croix Rouge Yssingaux	43200 YSSINGEAUX
Saint-Vincent de Paul	43210 BAS EN BASSET
Prieuré du Cœur Immaculé de Marie	43250 SAINTE FLORINE
CADA Langeac	43300 LANGEAC
Saint-Vincent de Paul	43300 LANGEAC
La Croix Rouge Craponne	43350 BELLEVUE LA MONTAGNE

CADA Chambon sur Lignon	43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
Trait d'Union	43403 BRIOUDE CEDEX
La Croix Rouge Porte du Velay	43600 SAINTE SIGOLENE
PAJO	43750 VALS PRES LE PUY
La Croix Rouge Vorey	43800 VOREY
A.E.P. La Plaine	63000 CLERMONT FERRAND
Amis du Petit Calin	63000 CLERMONT FERRAND
Centre AGAPE	63000 CLERMONT FERRAND
A.E.P.A.P.E. & A.S.E.	63000 CLERMONT FERRAND
Accueil de jour	63000 CLERMONT FERRAND
Restaurants du Cœur	63000 CLERMONT FERRAND
Secours Populaire	63000 CLERMONT FERRAND
Petites Sœurs des Pauvres	63048 CLERMONT FERRAND
Ste Saint-Vincent de Paul	63051 CLERMONT FERRAND
Secours Catholique	63051 CLERMONT FERRAND
CAFEJ	63100 CLERMONT FERRAND
CORUM Saint-Jean	63100 CLERMONT FERRAND
Croix Rouge	63100 CLERMONT FERRAND
Femmes Solidaires	63100 CLERMONT FERRAND
CE-CLER	63100 CLERMONT FERRAND
CHOM'ACTIF	63100 CLERMONT FERRAND
Coup de Pouce	63100 CLERMONT FERRAND
Banque Alimentaire	63100 CLERMONT FERRAND
Le Couvige	63170 AUBIERE
Amitié et Solidarité France/Pologne	63190 MOISSAT HAUT
EMMAÛS	63290 PUY GUILLAUME
La Porte Ouverte	63300 THIERS
Mains Ouvertes	63360 GERZAT
S.O.S. Vie 63	63470 VERNEUGHEOLE
Secours Populaire	63570 BRASSAC LES MINES

Références bibliographiques

[1] Synthèse de l'Institut CSA – Fédération françaises des banques alimentaires. Portrait des personnes accueillies et situation et attentes des associations et C.C.A.S. partenaires. Mai 2006. 12 p

[2] Unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle (UMR Inserm/Inra/Cnam) et unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelles (InVS/Cnam) - E3A : Enquête auprès des Associations d'Aide Alimentaire – Synthèse des principaux résultats. 5 p

[3] Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) - Surveillance nutritionnelle des populations défavorisées : premiers résultats de l'étude Abena. N°11-12. Mars 2006.
<http://www.invs.sante.fr/surveillance/nutrition07/default.htm>

Institut de veille sanitaire – Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena, 2004-2005. Rapport de l'étude épidémiologique
http://www.invs.sante.fr/publications/2007/abena_2007/index.html

[4] Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) - Enquête qualitative sur les bénévoles et les bénéficiaires de l'aide alimentaire – Avril 2006. 44 p
http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nutrition/pol_nutri1_rap31261.pdf

Autres références

Institut de veille sanitaire (InVS) - Situation et évolution des apports alimentaires de la population en France, 1997-2003. Mai 2005. 96 p

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) - Les populations modestes ont-elles une alimentation déséquilibrée ? Cahier de recherche N° 232. Décembre 2006. 113 p

César C. Institut de veille sanitaire (InVS) - Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France. Etude Abena 2004-2005. 101 p
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000728/0000.pdf>



CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER



CONSEIL GENERAL DU CANTAL

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE



HAUTE-LOIRE



CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME

CREAL AUVERGNE



service médical d'Auvergne



direction régionale de l'Équipement d'Auvergne



AUVERGNE
CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne



DRTEFP
DOTEFP



ASSOCIATION FAMILIALE D'Auvergne



Direction départementales et Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales d'Auvergne

